

Je continue à me déplacer dans les écoles pour vous rencontrer et échanger. Ce sont des moments précieux qui permettent de mieux cerner les besoins.

Toute l'équipe de circonscription se joint à moi pour vous souhaiter de profiter pleinement des vacances d'automne à venir.

G. Simonin, IEN Villers-Les-Nancy

1. Accompagnements

Pour l'année 2022-2023, des visites conseils par l'équipe (formateurs ou IEN) concerneront différents publics : les enseignants fonctionnaires stagiaires, les enseignants T1, T2 et T4.

Une visite auprès de chacun aura lieu dans l'année.

2. Accidents élèves / récréation

Une augmentation nette du nombre d'accidents scolaires est à noter en ce début d'année, merci de bien respecter le temps dédié à la récréation.

L'occasion également de rappeler qu'en maternelle comme en élémentaire, une récréation n'est profitable que si elle intervient en milieu de demi-journée.

3. Animations pédagogiques.

La formation directeurs de 6h est prioritaire afin de partager une culture commune et d'échanger.

Nous veillons à respecter le quota des 18h, les directrices et directeurs en constellation peuvent, s'ils/elles le souhaitent, retirer 6h en concertation avec le formateur.

4. Interventions de professionnels.

Les interventions d'ergothérapeutes, d'orthophonistes ou autres professionnels pendant le temps scolaire ne sont pas autorisées.

La seule situation dans laquelle ces interventions peuvent l'être (ergothérapeutes par exemple) est celle des élèves qui ont une notification MDPH, pour lesquels l'ESS a statué et inscrit cette nécessité dans le PPS (projet personnel de scolarité). L'accord du directeur en complément est alors nécessaire et l'IEN prévenue.

Intervenir sur le temps scolaire est une possibilité (uniquement dans le cadre du PPS) fortement encadrée, pour éviter que le temps d'enseignement dû à tous les élèves perde la sérénité nécessaire à sa bonne mise en œuvre.

5. Programme PHARE

En cette rentrée 2022, toutes les écoles élémentaires et tous les collèges intègrent le **programme pHARe**, qui consiste en un plan de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Ce programme est décliné au sein d'une plateforme numérique incluant un large éventail d'outils pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit (contenus pédagogiques, ressources documentaires, planification des actions). Il permet également de consigner toutes les actions mises en place par les équipes.

Les directeurs inscrivent les enseignants du CP au CM2 afin de permettre pour ces derniers l'accès aux ressources pédagogiques (mail du 14/10). Les ressources étant proposées par cycle, leur programmation par année pourra faire l'objet d'une réflexion en conseil des maîtres.

Une équipe ressource de circonscription, pouvant vous aider dans des situations qui n'auront pas trouvé réponse au niveau de l'école, sera composée dans les semaines à venir.

Une échéance à court-terme à retenir :

- La **journée « Non au Harcèlement »**, qui aura lieu **le 10 novembre prochain**.

6. Concertations « faisons notre école ensemble »

Deux visio-conférences auront lieu ce jeudi 20 octobre afin de permettre aux équipes d'accéder aux informations nécessaires et de poser des questions. Vous trouverez sur le site internet de la circonscription un article dédié.

7. Evaluations nationales

Chaque école (maternelle, élémentaire, primaire) a été destinataire des résultats des élèves sous forme de graphiques afin de faciliter l'analyse en équipe.

La formation directeurs de la période 2 sera l'occasion de revenir sur l'analyse globale de la circonscription.

8. Site de circonscription

Vous y trouverez des informations sur la procédure de gestion de l'absentéisme 2022-2023, les faits établissement, le ¼ d'h de lecture à déclarer sur ADAGE, la gestion des absences des AESH, des ressources pédagogiques, les dates des CEC.. Il est complémentaire des notes de service et mails envoyés. A ce titre, il est consulté régulièrement par les enseignants et directeurs (au moins une fois par semaine).

9. Elections professionnelles

Nous distribuons actuellement des affiches les concernant. Elles font partie d'une campagne officielle d'information envers les personnels et doivent être affichées dans un endroit dévolu à ce type de communication.